

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

### **DIMANCHE 2 AVRIL 1916**

Fin novembre dernier, le baron von Bissing invitait les administrations communales de Bruxelles et des faubourgs à lui dire combien elles désiraient de pommes de terre pour une période de trois semaines, l'autorité militaire se proposant, disait-il, de réquisitionner toutes les pommes de terre du pays. La capitale et les communes de l'agglomération demandèrent qu'on leur réservât 7.500.000 kilogrammes. Un mois plus tard, nouvelle intervention de l'autorité allemande qui prie les communes du Grand Bruxelles de lui faire connaître les quantités nécessaires pour une nouvelle période de trois semaines. 7.500.000 kilogrammes, répondent une fois encore les administrations intéressées, qui croient utile cependant d'avertir le gouvernement général qu'elles attendent toujours les pommes de terre promises pour les trois semaines précédentes. L'autorité allemande, pour les satisfaire, leur fait remettre des quantités insignifiantes. Bruxelles, qui devait recevoir pour les deux périodes réunies 4 millions de kilogrammes, en obtient 63.000. Saint-

Gilles se voit adjudger 15.000 kilogrammes, etc.

Sur ces entrefaites, les Allemands constituent la *Kartoffelen Zentrale* dont j'ai parlé. Les marchands ne pourront plus désormais acheter ou vendre des pommes de terre. L'autorité allemande, unique détentrice des produits de la terre, fera elle-même la distribution et les communes devront s'adresser à elle pour leurs besoins. Toutes les conventions antérieures sont par le fait annulées.

La ville de Bruxelles et les faubourgs sont priés une troisième fois de formuler leurs exigences. Pour la troisième fois aussi, elles répètent qu'il leur faut 7 millions 500.000 kilogrammes. La centrale allemande prend note de la commande ... et réclame d'avance le paiement. Bruxelles verse à la Deutsche Bank une somme de 250.000 francs et les autres faubourgs une somme globale équivalente. L'autorité allemande encaisse, mais les pommes de terre n'arrivent pas.

Protestations des bourgmestres, qui sont conviés un beau jour à comparaître devant le prince de Ratibor. Ce personnage leur déclare qu'il les a fait venir pour leur exposer le fonctionnement de l'institution à laquelle il préside. Il attire toute leur attention sur un article du règlement de la *Kartoffelen Zentrale*, article qui dispose que celle-ci ne prend pas l'engagement d'exécuter les commandes qu'elle reçoit ! Les bourgmestres se regardent avec inquiétude. Aurait-on l'intention de garder leur argent et de ne rien leur fournir en

échange ?

Le prince de Ratibor fait connaître aux bourgmestres les raisons qui ont obligé la *Zentrale* à introduire cette clause dans son règlement. Elles se résument dans cette phrase : « *Il n'y a plus de pommes de terre* ». Le délégué allemand explique que le recensement effectué fin 1915 a établi qu'il y avait dans les sept provinces faisant partie du gouvernement général 350 millions de kilogrammes de pommes de terre, que la population en a consommé la moitié, et que le reste doit servir à la replantation.

- *Situation grave – gémit-il –, si le recensement a bien été sincère ; ce dont on peut douter. Si les déclarations faites ne répondent pas à la réalité, alors peut-être l'autorité allemande pourra-t-elle satisfaire dans une certaine mesure aux demandes des communes.*
- *Mais – interrompt un délégué –, si nous nous adressions à la Hollande, et si ce pays consentait à nous fournir des pommes de terre, ces quantités viendraient-elles en supplément de celles qui nous seraient attribuées par vous ?*

Le prince de Ratibor hésite et s'éclipse quelques instants. Après dix minutes il reparaît, flanqué d'un nouveau personnage, qui représente plus spécialement le gouvernement général. La réponse de ce pontife est négative. Les quantités fournies éventuellement par la Hollande devront

être déduites. Ainsi, l'opération deviendrait tout à fait fructueuse pour l'Allemagne : la Hollande nous nourrirait, et l'autorité allemande, débarrassée de tout scrupule, accaparerait à son seul profit tous les produits de notre sol.

En février, la ville de Bruxelles était toujours dans la même situation. Elle a obtenu le 30 novembre 63.000 kilogrammes ; mais depuis cette époque, plus rien. Ce n'est pas que la ville de Bruxelles n'ait multiplié les démarches. Elle a acheté 2 millions de kilogrammes de pommes de terre à Ninove. Mais le jour où elle a voulu les charger, l'autorité militaire est intervenue. Elle lui a fait remarquer que Ninove étant située dans la région d'étape, les pommes de terre ne pouvaient en sortir.

La ville a alors dépêché des agents dans le Luxembourg. Un agent parvint à y trouver 200.000 kilogrammes de pommes de terre et à les mettre sur wagons. Arrivé à la limite de la province, le convoi fut arrêté, certaines formalités étant indispensables. Ces formalités consistaient dans l'enlèvement de la moitié du stock au profit de l'autorité militaire. Quand le restant arriva à Namur, le convoyeur fut soumis à un interrogatoire :

- *D'où viennent ces pommes de terre ?*
- *Du Luxembourg ; voici d'ailleurs les papiers.*
- *Fort bien, mais comme les pommes de terre ne peuvent pas sortir de la province où elles ont été récoltées, nous confisquons le tout !*